

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0785

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) :

Objet : Rapport des délégués de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2020

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0785**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) :

Objet : Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2020

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1414-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de présentation des rapports annuels des contrats de partenariat public-privé (PPP) et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Depuis janvier 2015, le BPNL est géré par la société Léonord dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé, pour les travaux de mise en sécurité (conception, réalisation et financement) et pour la gestion du BPNL (exploitation, maintenance et gros entretien).

Ce contrat a été notifié le 24 novembre 2014 pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 2 janvier 2035.

Le rapport annuel 2020 comprend les comptes relatifs à l'exécution du contrat de partenariat et des éléments d'activité permettant à la personne publique d'apprécier les conditions d'exécution du contrat. Il est établi conformément à l'article 60 du contrat de partenariat.

L'année 2020 constitue le 6^{ème} exercice de la société Léonord, au cours duquel la Métropole de Lyon a constaté une année très perturbée d'exploitation du périphérique. En effet, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a fortement impacté le trafic et l'organisation des activités de la société Léonord.

Le trafic de l'année 2020 a subi une baisse, par rapport à 2019, de plus de 23 %, et a été particulièrement impacté sur les mois de mars, avril et mai 2020 (respectivement - 45 %, - 79 % et - 47 % par rapport aux mêmes mois de l'année 2019). En termes de recettes, la chute est de 6 295 k€ par rapport à l'année 2019, ce qui impacte directement les recettes métropolitaines, la société Léonord ne faisant que collecter le péage pour le compte de la Métropole.

Le télétravail a été généralisé pour les personnels administratifs. Concernant les personnels opérationnels, le plan de continuité de l'activité (PCA) a été déployé. Il a permis de garantir la présence des personnels stratégiques à l'exploitation (superviseurs, agents de sécurité, astreintes technique et d'encadrement). Avec cette organisation à "géométrie variable", la société Léonord a respecté les consignes gouvernementales en termes de sécurité sanitaire tout en maintenant sa mission de service public, ainsi que l'ensemble des exigences du contrat de partenariat.

L'année 2020 a également été marquée par la conclusion de l'avenant n° 3, notifié le 16 janvier 2020. Cet avenant porte sur des modifications obligatoires liées au règlement général sur la protection des données (RGPD), la prise en compte de la réduction de limitation de vitesse de 90 km/h à 70 km/h le 30 avril 2019, ainsi que des modifications facultatives à la demande du partenaire au titre d'adaptations mineures concernant ses engagements techniques et/ou son programme fonctionnel.

I - Données d'activités

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif, les principaux indicateurs d'activité.

		2018	2019	2020	
activité	trafic payant (en millions de véhicules)	17,7	18,7	16,6	↘
financier	recettes brutes de péages (en k€)	36 869	38 557	32 266	↘
qualité	attente moyenne au péage (cible : 12 sec.)	19 sec.	18 sec.	16 sec.	↘
	délai moyen d'intervention (cible 341 sec.)	264 sec.	286 sec.	272 sec.	↘
	taux de fraude (cible : 0,22 %)	0,187 %	0,143 %	0,103 %	↘
rémunération du partenaire (en k€HT)	R1 investissement	62 601 k€	5 600 k€	4 137 k€	↘
	R2 gros entretien et renouvellement (GER)	1 507 k€	0,816 k€	2 355 k€	↘
	R3 exploitation et maintenance	8 871 k€	8 858 k€	8 738 k€	→
	R4 assurances et gestion	0,425 k€	0,415 k€	0,455 k€	→
	Total loyers	73 403 K€	15 689 k€	15 686 k€	↘

Conformément au contrat de partenariat, la société Léonord perçoit des redevances (ou loyers) R1, R2, R3 et R4 en contrepartie des charges respectivement d'investissement, de GER, d'exploitation et de maintenance, et de gestion et d'assurance.

II - Indicateurs de performance

La performance du partenaire est appréciée sur la base d'un grand nombre d'indicateurs dont les résultats sont présentés en détail dans les reportings mensuels et annuels transmis à la personne publique.

Ci-après, ne sont présentés que les 3 principaux indicateurs de performance pour la qualité de service mis en place dans le cadre du contrat de partenariat :

- le délai moyen d'intervention (DMI) est le temps écoulé entre la connaissance d'un événement par le partenaire et l'arrivée des premiers moyens d'intervention sur le site concerné. L'engagement contractuel sur cet indicateur est de 341 secondes depuis l'avenant n° 3 et l'abaissement de la vitesse sur l'ouvrage à 70 km/h. Ainsi, le délai de 272 secondes respecte l'objectif fixé contractuellement,

- le taux de fraude (TDF) correspond au nombre de passages sans transaction de paiement divisé par le nombre de passage total. En 2018 a eu lieu la mise en service du nouvel outil de lutte contre la fraude (caméras de contrôle spécifique) permettant ainsi une forte diminution du taux de fraude, qui s'établit en 2020 à 0,103 %, alors que l'objectif contractuel est de 0,220 %,

- l'attente moyenne au péage (AMP) présente encore cette année une amélioration, notamment liée à la baisse de trafic sur une année marquée par la pandémie.

III - Synthèse des faits marquants de 2020

La collecte des péages est confiée au partenaire *via* le contrat de partenariat dans le cadre d'une régie de recettes publiques. Les modalités de perception des recettes du BPNL, recettes publiques, s'inscrivent dans le cadre réglementaire en vigueur pour les collectivités locales et établissements publics locaux.

Ainsi, le partenaire est tenu de collecter les péages au nom et pour le compte de la personne publique (obligation de mettre en œuvre des moyens nécessaires à la collecte des péages et d'organiser le transfert à la personne publique des sommes perçues).

En synthèse, le rapport annuel 2020 présente les événements marquants suivants :

- signature de l'avenant n° 3 sur la clause RGPD et la limitation de vitesse à 70 km/h notamment,
- forte baisse du trafic dès le mois de mars, conséquence de la crise sanitaire pandémique de la Covid-19,
- prise de mesures exceptionnelles concernant les abonnés avec l'exonération du paiement de l'abonnement pour tous en mai 2020,
- ateliers de réflexions sur la modulation tarifaire et les modalités de mise en œuvre d'un "péage écologique".

Le rapport du partenaire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 26 octobre 2021. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2020 produit par la société Léonord, au titre du contrat de partenariat public-privé, pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du BPNL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-270368-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
